Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20201117-del6-171120-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n°6	Conseil Municipal du Mardi 17 novembre 2020
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.10 – Finances- Divers

Le Mardi Dix Sept Novembre deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 09/11/2020

Membres présents : 27 puis 26 à partir de 19 h

Membres ayant donné pouvoir : 3 puis 4 à partir de 19 h

Membre(s) excusé(s) :1

Membre(s) non excusé(s): 2

Nombre de votants : 30

Affiché le 20/11/2020

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoints,** Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Madame Justine GOSSELIN , Madame Sophie DENEUX, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Madame DELSAUX Dominique, Madame NEMPONT Marine à Madame PREUVOST Coralie, Madame TILLIER Nathalie à Madame WACOGNE Aurore et Monsieur WAUQUIER Bernard (à partir de 19 h) à Monsieur Philippe FAIT.

Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST

Objet : Fonds d'intervention sur les enjeux écologiques territoriaux - Appels à projets – Aide à la nature en ville

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :	Fonds d'intervention sur les enjeux écologiques territoriaux 2020- Appels à projets – Aide à la nature en ville

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels, le Conseil Départemental a élaboré un Schéma Départemental des Espaces naturels dont les objectifs visent à répondre aux enjeux écologiques ;

Considérant que le schéma s'inscrit dans une démarche partenariale à laquelle la commune

souhaite s'associer par la mise en place d'actions définies au sein d'un groupe de travail,

Considérant un taux de financement du Conseil Départemental pouvant atteindre 80% au titre du fond d'intervention en faveur des enjeux écologiques territoriaux,

Considérant que pour répondre à la stratégie départementale afin de favoriser le maintien de la nature en ville, la commune envisage les actions ci-dessous :

- 1°) Aménagement de postes de nourrissage sur les lieux d'accueil permanent pour un montant estimatif HT de 700 €
- 2°) Pose de nichoirs/gîtes pour petits cavernicoles sur les espaces verts communaux pour un montant estimatif HT de 485 €
- 3°) Mise en éco-pâturage d'un nouvel espace communal pour un montant estimatif HT de 2950 €
- Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- **DEPENSES**		- **RECETTES**	
Achats fournitures	..... 2 479,00 €	Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (80 %)....	3 308,00 €
Prestation (CIPRES)	..... 1 656,00 €	FONDS PROPRES.....	827,00 €
- **TOTAL DEPENSES.....**	**4 135,00 €**	- **TOTAL RECETTES .....**	**4 135,00 €**

Il est précisé que, s'agissant d'un plan de financement prévisionnel, celui-ci peut évoluer en fonction des sources de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver les actions sur le territoire de la commune ;

2°) de valider le plan de financement tel que repris ci-dessus ;

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de l'appel à projet « Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux» soit 80% du montant.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Novembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

VILLE D'ETAPLES (Pas-de-Calais)

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.